

<https://enseignants.se-unsa.org/PFMP-la-crise-sanitaire-ne-justifie-pas-tout>



PFMP : la crise sanitaire ne justifie pas tout !

- Je suis... - Prof de lycée pro -

Date de mise en ligne : samedi 3 octobre 2020

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Dans cette période inédite de crise sanitaire, le calendrier et les pratiques des établissements ont été sérieusement bousculés. Dans les LP et LPO, les Périodes formation en milieu professionnel (PFMP) ne font pas exception. Le ministère propose un assouplissement des règles de suivi de ces périodes de stage. Que peut-on craindre pour les personnels ?

Une année 2020 complètement perturbée

L'an dernier, la soudaineté et l'importance de la crise ont contraint le ministère à prendre une décision inédite : l'allègement généralisé des semaines de PFMP requises pour tous les élèves de CAP et de Bac pro.

La situation l'imposait et il ne pouvait en être autrement. Sous l'impulsion des organisations syndicales et notamment du SE-Unsa, le ministère n'a pas demandé de rattrapage des PFMP des classes de première et de seconde. Au regard de la situation actuelle, il aurait en effet été impossible d'organiser les départs prévus cette année en plus des semaines manquantes de l'an dernier. Au-delà des difficultés accrues de recherche de stage, les cours théoriques auraient tout simplement été sacrifiés...

En période de mise en oeuvre de la transformation de la voie professionnelle, cela aurait été parfaitement incompréhensible et contre-productif.

Des assouplissements dangereux

S'il faut faire preuve de souplesse au regard du contexte particulier et faire confiance aux équipes sur le terrain, il convient malgré tout de garder un cadre protecteur pour les élèves et les personnels tant sur le plan sanitaire que statutaire.

Dans sa *Foire aux questions* dédiée à l'organisation des PFMP ([voir document ci-dessous](#)), le ministère propose des aménagements supposés faciliter la recherche et le suivi de stage. Toutefois, ces dispositions sont contraires aux textes qui régissent l'organisation des PFMP.

De plus, les départs d'élèves « au fil de l'eau », ou les départs alternés pour les groupes d'une même classe, dégradent sérieusement les conditions de travail des personnels. Ces mesures imposent en effet aux enseignants une double exigence : le suivi de stage des élèves et la prise en charge d'une partie de la classe dans le même temps.

L'avis du SE-Unsa :

Pour le SE-Unsa, le conseil d'administration doit rester souverain et entériner les modalités de départ en PFMP en toute transparence. Ces décisions importantes doivent faire l'objet d'une discussion au sein de cette instance afin de dégager un consensus.

Si une certaine souplesse peut-être souhaitable au regard des conditions, le statut des PLP doit être garanti et la charge de travail supplémentaire des enseignants reconnue.

Enfin, des dispositions d'exception ne sauraient s'inscrire dans le temps et devenir définitives ; tout aménagement ne peut être que conjoncturel. Le cadre général rappelé dans la circulaire PFMP de 2016 devra strictement s'appliquer dès que les conditions sanitaires le permettront.

Le SE-Unsa restera exigeant et veillera au respect des règles sanitaires pour les élèves et les enseignants ainsi qu'à

la garantie des conditions de travail des personnels.